

Insignes<sup>1</sup> : une étoile et un croissant rouges se portent sur le calot (à faire par chaque wilaya). Les galons seront faits par la wilaya 3.

Décorations : le C.C.E. est chargé de l'étude de cette question.

### 3. Politique :

Les commissaires politiques et leurs attributions : les tâches principales des commissaires politiques seront :

- a) Organisation et éducation du peuple ;
- b) La propagande et l'information ;
- c) La guerre psychologique (rapports avec le peuple, la minorité européenne, les prisonniers de guerre). Les commissaires politiques donneront leur avis sur tous les programmes d'action militaire de l'A.L.N. ;
- d) Finances et ravitaillement.

### 4. Administration, assemblées du peuple :

Les assemblées du peuple seront élues. Elles seront composées de 5 membres dont un président, et s'occuperont de : l'état civil, des affaires judiciaires et islamiques, des affaires financières et économiques et de la police.

## EXTRAITS DE LA PLATE-FORME

*Pour assurer le triomphe de la révolution algérienne dans la lutte pour l'indépendance nationale*

Les extraits de la présente plate-forme du Front de libération nationale ont pour objet de définir, d'une façon générale, la position du F.L.N. à une étape déterminante de la révolution algérienne.

Elle est divisée en trois parties :

1. La situation politique actuelle ;
2. Les perspectives générales ;
3. Les moyens d'action et de propagande.

### I. — SITUATION POLITIQUE ACTUELLE

#### A. — *L'essor impétueux de la révolution algérienne*

L'Algérie, depuis deux ans, combat avec héroïsme pour l'indépendance nationale.

La révolution patriotique et anticolonialiste est en marche. Elle force l'admiration de l'opinion publique mondiale.

#### a) La résistance armée.

En une période relativement courte, l'Armée de libération

1. Tous ces grades sont provisoires. A la libération du pays, une commission militaire sera chargée d'étudier chaque cas et de pourvoir au reclassement de ces grades dans l'armée nationale.

Le grade de général n'existera pas jusqu'à la libération.

Les nominations, cassations et rétrogradations des officiers sont prononcées par le C.C.E. sur proposition des chefs de wilaya.

Les sous-officiers sont nommés, cassés, ou rétrogradés par le chef de la wilaya.

Les caporaux sont nommés ou cassés par le chef de zone.